

## INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT « SIENNA TRESORERIE PLUS »

Paris, le 13 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds de d'investissement professionnel spécialisé **« SIENNA TRESORERIE PLUS »**.

A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée au fonds :

## Modalité de détention des parts :

A compter du 17 octobre 2025, les parts du fonds pourront être détenues au nominatif pur (en sus de la détention au nominatif administré et au porteur).

Nous vous invitons à prendre connaissance du prospectus du fonds disponible sur notre site internet : <a href="https://www.sienna-gestion.com">https://www.sienna-gestion.com</a>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion